





DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT RENTREE 2024 - 1er degré – Maternelle et Élémentaire

LE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT N'EST PAS DE DROIT ET RESTE EXCEPTIONNEL. LA DECISION DE LA COMMISSION EST SOUVERAINE ET N'APPELLE PAS DE RECOURS.

Nom de l'élève :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Nationalité(s):	
Scolarité actuelle 2023-2024 : Classe Etabli	ssement :
Scolarité demandée 2024-2025 : Classe Etabli	ssement demandé :
Motif de la demande :	
1/ pour poursuite de parcours	
- dans une section internationale	
2/ pour convenances personnelles	
- Etablissement d'exercice d'un parent	- Déménagement récent
- Regroupement de fratrie	- Changement de situation familiale
- Autre à préciser	
Cette demande sera-t-elle liée à une demande de mutation OUI NON Si OUI : quel(s) niveau(x) ?	n d'une fratrie dans le second degré (collège/lycée) :
J'ai bien pris connaissance qu'aucun recours, ni nouvelle d	demande de mutation, n'est possible après la commission.
Date : Signature des paren	its:
Demonde de démont engacietée non l'établice man	
Demande de départ enregistrée par l'établissement d'origine le :	Demande enregistrée dans l'établissement souhaité le :
Signature et cachet	Signature et cachet
-	
	1

Adresse:	
	Ville :
	Courriel:
	Courriel :

Information:

Le changement d'établissement peut dans certains cas entraîner le paiement des droits de première inscription.

Merci de respecter la procédure suivante :

- 1. Retrait du formulaire dans l'établissement d'origine ou téléchargement sur le site de l'IFT, à partir du 1^{er} mai 2024 ;
- 2. Remettre à l'établissement d'origine une lettre motivant la demande, les justificatifs nécessaires et faire viser le formulaire (encart 1) ;
- 3. Déposer le dossier complet avec les pièces mentionnées ci-dessous dans l'établissement demandé et faire viser le formulaire (encart 2) ;
- 4. le formulaire original visé par les deux parties est conservé par la famille (une copie pourra être demandée par l'établissement d'origine).

Pièces justificatives à fournir a minima à l'établissement demandé :

- 1. Le formulaire dûment complété et visé par l'établissement d'origine ;
- 2. Un courrier motivant la demande;
- 3. Les bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente ;
- 4. Justificatifs selon le motif de la demande : justificatif de domicile, attestation de travail, certificats de scolarité de la fratrie ou autres pouvant justifier la demande.

Le dossier complet (formulaire et justificatifs) est à déposer à partir du **13 mai et jusqu'au 14 juin 2024 dernier délai,** auprès de la direction de l'établissement demandé.

Les résultats de la commission seront communiqués aux familles par l'établissement actuel de l'élève à compter du 26 juin 2024.